

N° 2025-090

COMMANDE PUBLIQUE – Attribution du marché Assurance

Le Conseil municipal de la Commune de Saint-Ay (Loiret), légalement convoqué le 8 décembre 2025, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle du conseil de la mairie le lundi 15 décembre 2025 à 20h30, sous la présidence de Monsieur Frédéric CUILLERIER, Maire.

Présents :

Frédéric CUILLERIER, Dominique RENAULT, Isabelle BRIARD, Éric DODET, Pascal FOULON, Valérie LABOUACHRA, Serge LEBRUN, Jean-Marc MASSE, Christine ADRIAN, Sylvie CLERC, Marie-Françoise QUERE, Bruno GUITTARD, Christiane BRESSON, Jean-Luc FOURNIER, Florence MARQUES DA SILVA, Joël GIRARD, Carl LEQUERTIER et Raymond DOUARE.

En exercice : 21
Quorum : 11
Présents : 18
Votants : 21

Excusés :

Sébastien GALERON, Daniel BOCQUET, Charline MARTINEAU

Pouvoirs :

Sébastien GALERON Dominique RENAULT
Daniel BOCQUET Joël GIRARD
Charline MARTINEAU Isabelle BRIARD

Secrétaire de séance : Joël GIRARD

Secrétaire auxiliaire : Agathe SELLIER

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal la procédure d'achat engagée pour le marché 2025-003 relatif à la souscription des contrats d'assurance pour la commune, divisé en 4 lots (procédure formalisée) portant sur :

- Lot 1 : « Dommages aux biens et risques » ;
- Lot 2 : « Responsabilités et risques » ;
- Lot 3 : « Véhicules à moteur et risques » ;
- Lot 4 : « Protection juridique de la collectivité et assurance de la protection juridique des agents et des élus ».

À cet effet, l'AMO (Assistant à Maîtrise d'Ouvrage) a rédigé un règlement de la consultation précisant l'objet du marché, les modalités de remise des offres et les critères d'analyse. Les offres reçues à la date limite du 20 novembre 2025 à 12h00 ont fait l'objet d'un rapport d'analyse présenté à Monsieur le Maire.

Vu le Code de la commande publique,

Vu la délibération n°2024_084 du 18 novembre 2024 autorisant le lancement du marché assurance pour la commune ;

Vu le Règlement de la consultation du marché n°2025-003 - Marché de souscription des contrats d'assurance et le Dossier de consultation des entreprises (Acte d'engagement et annexes, CCAP, CCTP) ;

Vu le rapport d'analyse des offres en date du 04 décembre 2025 ;

Considérant le besoin de préserver la continuité de la couverture assurantielle de la commune ;

Considérant que la procédure a été menée selon une procédure formalisée, dans le respect des dispositions du Code de la commande publique et conformément au règlement de la consultation.

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal :

D'ATTRIBUER les lots du marché n°2025-003 - Marché de souscription des contrats d'assurance comme suit :

- Lot 1 - « Dommages aux biens et risques » - **SMACL ASSURANCE**, pour un montant de 16 521,96€ HT, soit 19 826,36 € TTC ;
- Lot 2 - « Responsabilités et risques » - **GROUPAMA PARIS VAL DE LOIRE**, pour un montant de 5 984,95€HT, soit 7 181,95 € TTC ;
- Lot 3 - « Véhicules à moteur et risques » - **GROUPAMA PARIS VAL DE LOIRE**, pour un montant de 6 445,09 € HT, soit 7 734,11 € TTC ;
- Lot 4 - « Protection juridique de la collectivité, des agents et des élus » : **CABINET 2 C COURTAGE**, pour un montant de 924,26 € HT, soit 1 109,12 € TTC ;

Les montants ci-dessus s'entendent par année d'exécution du marché. Le montant annuel global est de 35 851,54 € TTC, soit un montant total estimé de 107 554, 62 € TTC pour la durée de trois ans du marché ;

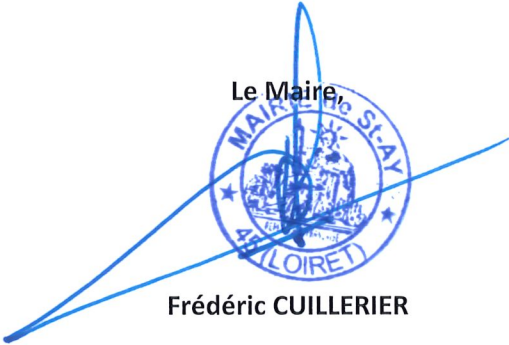
D'INSCRIRE au budget principal les crédits nécessaires aux paiements ;

D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer toutes les pièces contractuelles afférentes au marché ainsi que tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

*Pour extrait certifié conforme
A Saint-Ay, le*

Le Maire,


Frédéric CUIILLERIER

Certifié exécutoire
Compte-tenu de la transmission en Préfecture le
Et de l'affichage le

Secrétaire de séance :


Joël GIRARD